



Arrêt

**n°90 282 du 25 octobre 2012
dans l'affaire X/ III**

En cause : X

Ayant élu domicile : X

contre :

l'Etat belge, représenté par le Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté

LE PRÉSIDENT F. F. DE LA III^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 2 mai 2012, par X, qui déclare être de nationalité kosovare, tendant à la suspension et l'annulation de la décision déclarant non fondée une demande d'autorisation de séjour, prise le 3 avril 2012.

Vu le titre Ier bis, chapitre 2, section IV, sous-section 2, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Vu le dossier administratif et la note d'observations.

Vu l'ordonnance du 3 septembre 2012 prise en application de l'article 39/73 de la loi précitée.

Vu la demande d'être entendu du 14 septembre 2012.

Vu l'ordonnance du 3 octobre 2012 convoquant les parties à l'audience du 16 octobre 2012.

Entendu, en son rapport, E. MAERTENS, président de chambre f.f.

Entendu, en leurs observations, Me M. POKORNY, avocat, qui comparaît pour la partie requérante, et Mme M. GRENSON, attaché, qui comparaît pour la partie défenderesse.

APRES EN AVOIR DELIBERE, REND L'ARRET SUIVANT :

Il ressort d'un courrier du 3 juillet 2012 de la partie défenderesse adressé au Conseil que la décision attaquée a été retirée.

Entendue à sa demande expresse à l'audience du 16 octobre 2012, la partie requérante confirme ce développement et convient que dans cette perspective, son recours est devenu sans objet.

Par conséquent, il convient de déclarer le recours irrecevable pour défaut d'objet.

PAR CES MOTIFS, LE CONSEIL DU CONTENTIEUX DES ETRANGERS DECIDE :

Article unique

La requête en suspension et en annulation est rejetée.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le vingt-cinq octobre deux mille douze par :

Mme E. MAERTENS,

Président de chambre F. F.,

Mme A. P. PALERMO,

Greffier.

Le greffier,

Le président,

A. P. PALERMO

E. MAERTENS